

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1126 Mission Vital Quartier 2 confiée à la Semaest - Compte-rendu de l'exercice 2013.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-4 et 5 ;

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les SEM et notamment son article 5 ;

Vu le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi pour l'exercice 2013, comportant l'Etat Prévisionnel des Produits et des Charges (l'EPPC) et le plan de trésorerie, le bilan des locaux maîtrisés par la SEMAEST ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 4 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le compte-rendu annuel pour l'exercice 2013 présenté par la SEMAEST ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet pour approbation le compte-rendu annuel à la collectivité de la Mission Vital'Quartier 2 pour l'exercice 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris approuve le compte-rendu annuel à la collectivité établi pour l'exercice 2013 de la mission Vital'Quartier 2 conclue entre la Ville de Paris et la SEMAEST, joint à la présente délibération ainsi que ses annexes également jointes : l'état prévisionnel des produits et des charges et le plan de trésorerie, les listes des locaux maîtrisés par la SEMAEST au 31 décembre 2013.